

Ceci est mon testament, que j'ai écrit Date et signé de ma
 propre main, et qui contient mes dernières volontés -
 je donne et ligue pour Joseph Lebryal domicilié à St Germain -
 je donne et ligue à Melanie Bragrand veuve de Jean Pierre
 fait habitant Paris la somme de six cent francs -
 je donne et ligue à Melanie Bragrand femme viroseau
 habitant Paris la somme de six cent francs -
 je donne et ligue à Alphonsse Bragrand mon neveu la somme de
 quatre cent francs les trois dessus Bragrand fils de Maria Lebryal
 ma sœur -
 je donne et ligue à Julie Vaccarisse ma nièce habitant Paris
 veuve albouj la somme de six cent francs -
 je donne et ligue à Mariette albouj ma petite nièce fille de Julie
 Vaccarisse quatre cent francs -
 je donne et ligue à Jean Vaccarisse mon neveu habitant Paris
 la somme de quatre cent francs -
 je donne et ligue à Marie Vaccarisse femme albouj habitant Paris
 la somme de deux cent francs et ce quelle me doit - les loismaines
 ses sœurs sont mes de Mariette Lebryal ma sœur - et mon neveu
 je donne et ligue à Pierre Jean Catlaques Catlaques mon neveu
 habitant Paris la somme de six cent francs -
 je donne et ligue à Hippolyte Catlaques mon neveu habitant
 Pader, ce qui me doit que mon héritier ne puisse rien lui réclamer
 je donne et ligue à Alexandre Catlaques mon neveu habitant
 le Pays la somme de quatre cent francs -
 je donne et ligue à Josephine Catlaques femme frade
 habitant Colhaquet ma filleule la somme de quatre mille francs -
 Les quatre ses sœurs Catlaques mes de nathalie Lebryal ma sœur
 je donne et ligue à Joseph frade mon fils et mon petit neveu
 fils de Jean frade Colhaquet et de Josephine Catlaques la somme
 de deux mille francs -
 je donne et ligue à Hippolyte Lebryal mon neveu
 de la grange les roches qui m'appartient et tout ce qui m'appartient
 que mon héritier ne puisse rien demander de ce que j'ai payé pour
 à un fire Hippolyte, et que j'ai payé pour lui je lui fait avec l'argent
 qui m'avait donné lors que nous avions projeté la vente de la maison
 qui n'a pas été achetée
 je donne et ligue à Pauline Galabert épouse Blanc Colhaquet
 la somme de six cent francs plus la moitié de mon mobilier et factes
 meublé à Josephine Catlaques épouse frade Colhaquet, qu'elle par
 mobilier de cuisine linge et serviettes

Je donne et ligue à Julie Vaccarisse ma nièce habitant Paris la somme de six cent francs -
 Je donne et ligue à Mariette albouj ma petite nièce fille de Julie Vaccarisse quatre cent francs -
 Je donne et ligue à Jean Vaccarisse mon neveu habitant Paris la somme de quatre cent francs -
 Je donne et ligue à Marie Vaccarisse femme albouj habitant Paris la somme de deux cent francs et ce quelle me doit - les loismaines ses sœurs sont mes de Mariette Lebryal ma sœur - et mon neveu

Je donne et ligue à Josephine Catlaques femme frade habitant Colhaquet ma filleule la somme de quatre mille francs -

je Donne et Lique Deux cent francs de masses.
je Donne Deux cent francs qui seront distribués le jour de mon bout
deux aux Pauvres de la paroisse de Ste Genevieve et d'Orthaquet
pour les masses de mon exécution testamentaire
je veux que les legs que j'ai faits soient payés dans les trois ans
qui suivront mon décès -
je Constitue pour mon heritier general et universel Joseph
Blanc d'Orthaquet mon fils aîné et mon Petit neveu fils a Blane
medecin et a Pauline Galabert femme Blanc d'Orthaquet.
je nomme pour mon exécuteur testamentaire, mon neveu baptiste
Blanc d'Orthaquet, qui est tuteur de Joseph Blanc mon heritier
je le dispense de tout inventaire

Ceci est mon testament que j'ai écrit Date et signé de ma main
que j'ai paraphé sur une page entière et sur plus d'une autre
écrit sur sur l'autre

fait a Ste Genevieve le premier mai mil huit cent quatre
vingt huit -

~~Joseph Blanc~~
d'Orthaquet
aveu

Force &
anuelle

Ceci est mon testament que j'ai écrit à St. Sigaud ma paroisse mais
je soussigne Jean Joseph Lebryal Demicilié à St. Genevieve et qui
contient mes dernières volontés.

je donne et ligue à Eugénie Bangrand veuve faict habitant
Paris six cent francs - 600

je donne et ligue à Justine Bangrand femme Simon habitant
Paris six cent francs 600

je donne à Alphonse Bangrand mon neveu quatre cent francs
tous les trois sont mes neveux et nièces nés de Marion Lebryal ma sœur

je donne et ligue à Juste Vacaresse ma nièce habitant Paris
six cent francs 600 qui est veuve d'Albany

je donne et ligue à Henriette Albany fille de Juste Vacaresse
ma petite nièce habitant Paris quatre cent francs

je donne et ligue à Jean Vacaresse mon neveu habitant
Paris quatre cent francs. ^{tous} mes neveux et nièces nés de Henriette Lebryal.

je donne et ligue à Pierre Jean Caldagues cousin habitant
Paris mon neveu six cent francs. 600

je donne et ligue à Alexandre Caldagues habitant dans
le pays mon neveu quatre cent francs 400

je donne et ligue à Hippolyte Caldagues mon neveu
habitant Rodez ce qui me doit mon héritier ne pourra rien
lui demander

je donne et ligue à Josephine Caldagues épouse ^{Franc}
D'orthaquet ma filleule la somme de cinq mille francs - 5000

les quatre sus nommés sont nés de Natalie Lebryal ma sœur

je donne et ligue à Hippolyte Lebryal notaire, ma part de
la grange des vaches et tout ce qui me doit, que mon héritier

ne puisse rien lui réclamer, ni même ce que j'ai payé à la
libération de mon frère Hippolyte, ce que j'ai payé pour mon

frère a été payé avec l'argent qui m'avait été donné lorsque
nous avions projeté la vente de Champ de Baladour qui

ne pas voulu réaliser.

je donne et ligue à Joseph Franc D'orthaquet mon fils et mon
petit neveu fils de Jean Franc et de Josephine Caldagues

D'orthaquet la somme de deux mille francs - 2000-

je donne et ligue à Pauline Galabert épouse de Baptiste
Blanc D'orthaquet la somme de six cent francs. 600

je donne trois cent francs de messes 300

je donne et ligue trois cent francs aux pauvres de la paroisse
de St. Genevieve chargent mon exécuteur testamentaire
de faire lui-même la distribution dans les deux années
après mon décès

je constitue pour mon héritier général et universel
Joseph Blanc mon petit neveu et mon filleul fils de Blaise
Baptiste et de Pauline Galabert habitant Dorlhaguet
je nomme pour mon exécuteur testamentaire mon neveu
Baptiste Blanc Dorlhaguet qui est tuteur de Joseph
Blanc mon héritier. je dispense de tout inventaire
et veux que les legs que j'ai faits soit payés dans les
trois ans qui suivront mon décès.

Ceci est mon testament que j'ai écrit, daté et signé de ma
propre main. Les témoins payés dans les trois ans qui suivront mon
décès sans interruption
fait à Ste Geneviève le premier mai mil huit
cent quatre vingt huit.

~~Signature~~ annulé

je donne et lègue mon mobilier soit intérieurement, soit
linge, liti. et vesture la moitié à Pauline Galabert épouse
Blanc et l'autre moitié à Josephine Dorlhaguet épouse
Blanc Dorlhaguet

~~Signature~~
Ceci

Testament
annulé